

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 30 novembre 2016 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE16 1898**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 novembre 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.011 et 30.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE16 1899**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Industries Harnois inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des toiles et tables des serres de service du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 282 731,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00066 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160185005

---

**CE16 1900**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
- 2 - d'approuver un budget de 75 000 \$, plus les taxes applicables, annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 premières années;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166337004

---

**CE16 1901**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de résilier, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Van Grimde Corps Secrets (CM12 0384), pour la location des locaux 420, 420 B situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, utilisés à des fins administratives, subissant une perte de loyer total de 5 516,83 \$, excluant les taxes ;
- 2 - d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 3 - d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme Forum régional de développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les locaux 420, 420 B situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, pour des fins administratives.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164069020

---

**CE16 1902**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte annulant une servitude et créant une nouvelle servitude en faveur de la Ville de Montréal pour des équipements gérés par la Commission des services électriques de Montréal, relativement à un terrain appartenant à Syndicat initial District Griffin - Ilôt Peel et situé au sud de la rue Ottawa et à l'est de la rue Peel, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué d'une partie des lots 5 202 826 et 5 202 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans contrepartie financière.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1161368009

---

**CE16 1903**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 500 \$ à Groupe Haïti école Mark Bourque et verser ce montant au compte « Groupe Haïti école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal, relativement à la réalisation de plusieurs travaux importants au bâtiment de l'école Mark Bourque, située à Debussy en Haïti, qui seront réalisés par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire, du 5 au 26 avril 2017;

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1160741003

---

**CE16 1904**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution additionnelle maximale et non récurrente de 25 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif International Gymnix pour la réalisation de la 25<sup>e</sup> édition de l'International Gymnix, qui s'est tenue du 3 au 6 mars 2016 au complexe sportif Claude-Robillard;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 25 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1161278001

---

## CE16 1905

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 82 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2016-2017, dans le cadre de la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal pour la période 2016-2017 :

### Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2016-2017

Organisme	Projet	Montant recommandé
Château Ramezay - Musée et site historique de Montréal	« Vert » le Vieux-Montréal, jardins d'hier, d'aujourd'hui... et de demain	10 000 \$
	Suivez le chef! Nouvelles recettes, nouveau menu	10 000 \$
	La place Jacques-Cartier : une histoire dont vous êtes le héros!	25 000 \$
Société historique du Lac Saint-Louis	Animation militaire du 18 <sup>e</sup> siècle à Montréal	10 000 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Le Marché public dans l'ambiance du 18 <sup>e</sup> siècle	12 000 \$
	Les Symphonies portuaires de Pointe-à- Callière	15 000 \$
<b>Total :</b>		<b>82 000 \$</b>

- 2 - d'approuver les 6 projets de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1161183001

**CE16 1906**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'Université Laval pour couvrir les dépenses liées à la logistique de la 2<sup>e</sup> édition du Congrès International sur l'Immigration, l'Intégration et l'Inclusion (C4i), Édition 2016 à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1165970005

---

**CE16 1907**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux projets des legs des arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, et les conditions s'y rattachant, telles que décrites au sommaire décisionnel, dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1167102003

---

**CE16 1908**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 pour un montant de 7 500 euros (10 976,25 \$ CAD approximativement).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1166218001

---

**CE16 1909**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$, en provenance du budget PTI du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers le budget PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'aménagement de la Place de Vimy, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1165209002

---

**CE16 1910**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par la Commission scolaire de Montréal contre la Ville de Montréal et la Ville de Côte-Saint-Luc pour la somme de 140 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Olivier Nadon, le chèque suivant :
  - à l'ordre de la Commission scolaire de Montréal au montant de 140 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1167397001

---

**CE16 1911**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le cabinet Dufresne Hébert Comeau à tenter une demande introductive d'instance en garantie contre SDK et Associés inc., Labonté Marcil, Architectes, Pageau Morel et associés inc. et Petropoulos, Bomis & Associés inc. afin d'obtenir le paiement du montant de la condamnation en cas d'un jugement défavorable à la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants : Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal, Les Industries Garanties Itée c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal et Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1166684004

---

**CE16 1912**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu du paragraphe 2° de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), l'ordonnance numéro 3 établissant la rémunération annuelle du président du Conseil du patrimoine de Montréal;
- 2- de rembourser au président du Conseil du patrimoine de Montréal, sur présentation des pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions, conformément aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160132008

---

**CE16 1913**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1163496008

---

**CE16 1914**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1163496009

---

**CE16 1915**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement n° 90-58-84 modifiant le Règlement de zonage n° 90-58 afin d'effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté le 12 septembre 2016, par le conseil municipal de la Ville de Kirkland, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement n° URB-2-3 modifiant le Règlement n° URB-2 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans les zones résidentielles, commerciales et industrielles de Kirkland afin d'effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté le 12 septembre 2016, par le conseil municipal de la Ville de Kirkland, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 3- d'approuver le Règlement n° 90-59-13 modifiant le Règlement de lotissement n° 90-59 afin d'effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté le 12 septembre 2016, par le conseil municipal de la Ville de Kirkland, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 4- d'approuver le Règlement n° 90-54-10 modifiant le Plan d'urbanisme n° 90-54 afin d'effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, adopté le 12 septembre 2016, par le conseil municipal de la Ville de Kirkland, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 5- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Kirkland.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1166968005

---

**CE16 1916**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Paul Massé, à titre de Directeur - ateliers mécaniques au sein du Service du matériel roulant et des ateliers, dans la classe salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$) à compter du 5 décembre 2016 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1167520001

---

**Levée de la séance à 9 h 28**

70.001

---



Les résolutions CE16 1898 à CE16 1916 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville